

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'HABITAT, DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DE L'URBANISME ET  
DE L'ASSAINISSEMENT

Programme d'Eau Potable et  
d'Assainissement du Millénaire



PEPAM 2015



**REVUE ANNUELLE CONJOINTE DU SECTEUR DE  
L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**Avril 2011**

Document validé par le Comité Ad hoc

## TABLE DES MATIERES

1.	La revue annuelle conjointe 2011 : format et contenu adoptés .....	2
2.1	Le format de la revue annuelle conjointe 2011 .....	2
2.2	Le contenu de la revue annuelle conjointe 2011 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.1	Situation des indicateurs sectoriels.....	2
2.2.1.1	HYDRAULIQUE RURALE.....	2
2.2.1.1.1	Evolution du taux d'accès à l'eau potable.....	2
2.2.1.1.2	Desserte des villages de plus de 1000 habitants.....	3
2.2.1.1.3	L'analyse des disparités .....	4
2.2.1.1.4	Accès par branchements particuliers .....	4
2.2.1.1.5	Tendances vers l'atteinte des OMD.....	5
2.2.1.1.6	Analyse du service de l'eau en milieu rural .....	5
2.2.1.1.6.1	Taux de disponibilité des forages ruraux motorisés.....	5
2.2.1.1.6.2	Qualité de l'eau distribuée.....	6
2.2.1.2	HYDRAULIQUE URBAINE.....	7
2.2.1.2.1	Evolution du taux d'accès à l'eau potable.....	7
2.2.1.2.2	L'analyse des disparités .....	7
2.2.1.2.3	Analyse du service de l'eau en milieu urbain .....	8
2.2.1.3	ASSAINISSEMENT RURAL.....	9
2.2.1.3.1	Evolution du taux d'accès à l'assainissement rural .....	9
2.2.1.3.2	Développement de la stratégie d'assainissement rural.....	10
2.2.1.4	ASSAINISSEMENT URBAIN .....	10
2.2.1.4.1	Evolution de l'accès à l'assainissement .....	10
2.2.1.4.2	Le Traitement et la Dépollution des eaux usées .....	11
2.	Eléments du plan d'actions de suivi des recommandations des revues régionales.....	11
3.	Les axes du bilan à mi-parcours du PEPAM .....	12

## 1. La revue annuelle conjointe 2011 : format et contenu adoptés

Pour l'année 2011, le format retenu par les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement pour l'organisation de la revue annuelle cherche à refléter une allure pratique et orientée vers la recherche de solutions aux problématiques relevées suite aux revues régionales du PEPAM. De plus, la revue annuelle conjointe, située à moins de quatre (04) ans de l'échéance de 2015, va marquer une étape importante vers le lancement d'études très approfondies de bilan à mi-parcours pour statuer de manière concertée sur les résultats qui ont été atteints mais aussi sur les perspectives et surtout stratégies d'urgence pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement et même envisager l'après 2015.

Ainsi en termes de format et de contenu, les propositions validées lors de la réunion préparatoire du 27 janvier 2011 pour l'organisation de la revue annuelle conjointe de 2011 se présentent comme suit :

### 2.1 Le format de la revue annuelle conjointe 2011

Durée	Thématiques Clefs
Une (01) journée	1. La revue des indicateurs sectoriels
	2. Les stratégies de mise en œuvre du lan d'actions des revues régionales 201 du PEPAM
	3. Les axes principaux pour la conduite du bilan à mi-parcours

La présente note fait le point de la situation des indicateurs sectoriels en fin décembre 2010 pour servir de base documentaire pour le suivi des OMD. L'agenda adopté pour la revue annuelle conjointe 2011 figure en annexe de cette note.

#### 2.1.1 Revue des indicateurs sectoriels

Cet exercice devra permettre pour toutes les composantes du PEPAM de faire le point des réalisations enregistrées pour les différents indicateurs majeurs relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement.

##### 2.1.1.1 HYDRAULIQUE RURALE

###### 2.1.1.1.1 Evolution du taux d'accès à l'eau potable

Sur la base des données de l'inventaire réactualisé des points d'accès à l'eau potable, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural s'établit à fin décembre 2010 à **77,5%** contre **73,6%** en décembre 2009, soit une progression positive et très satisfaisante de **+3,9 points** ; ce qui traduit un léger dépassement de la cible de décembre 2010 qui était établie à 77% dans la matrice sectorielle des indicateurs de suivi repris dans la liste dominante pour le suivi du nouveau Document de Suivi de la Politique Economique.

Le taux global d'accès par adduction d'eau potable est estimé à 60,4% ; ce qui démontre une nette augmentation du taux d'accès par adduction d'eau sur la période 2005-2010 alors que dans le sens opposé l'accès par puits protégés diminue progressivement et s'établit à 17% en fin 2010 traduisant ainsi une amélioration continue de la qualité et de l'échelle de l'accès.

Ainsi on pourrait noter qu'en décembre 2010, en milieu rural, **plus de trois personnes sur 4 a accès à l'eau à partir au moins d'une source améliorée d'eau potable**, au sens des OMD alors qu'**au moins trois personnes sur cinq a accès à l'eau potable à partir d'un forage motorisé ou une unité de potabilisation**.

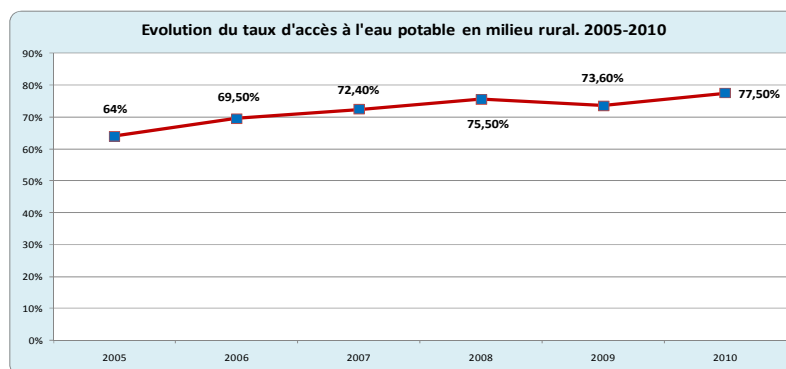


Figure 1 : Courbe d'évolution de l'accès à l'eau potable en milieu rural

### 2.1.1.1.2 Desserte des villages de plus de 1000 habitants

Au-delà de la desserte raisonnable des localités selon les cibles fixées pour l'atteinte des OMD, il convient de noter que le PEPAM s'est également fixé pour objectif d'amener à 100% le taux de couverture géographique par adduction d'eau potable des localités avec une population de plus de 1.000 habitants. En fin décembre 2010, le taux global de couverture géographique des localités de plus de 1.000 habitants se situe à 68% ; ce qui représente une performance assez intéressante mais encore loin de l'objectif de 2015. Il reste encore un peu plus de 500 localités (représentant 32% de l'effectif des localités de plus de 1.000 habitants) relevant de cette catégorie qui n'ont pas encore accès par adduction avec une population cumulée d'un peu plus de 964.300 personnes.

REGIONS	Nbre Localités +1000 hbts sans AEP (A)	Nbre localités +1000 habitants (B)	ratio A/B	Population	Sites dans nouveaux programmes	Sites non pris en charge
KEDOUGOU	13	15	86,7%	20 129	7	6
KOLDA	43	56	76,8%	90 573	6	37
TAMBACOUNDA	63	96	65,6%	128 123	16	47
SEDHIOU	50	81	61,7%	76 854	14	36
ZIGUINCHOR	51	103	49,5%	101 452	8	43
FATICK	106	360	29,4%	211 955	27	79
SAINT LOUIS	36	143	25,2%	77 589	11	25
MATAM	36	144	25,0%	69 455	12	24
THIES	66	268	24,6%	123 398	30	36
KAFFRINE	24	121	19,8%	34 063	8	16
LOUGA	8	86	9,3%	20 706		8
KAOLACK	6	88	6,8%	10 005	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>1 561</b>	<b>32,2%</b>	<b>964 302</b>	<b>140</b>	<b>362</b>

Cependant il convient de signaler qu'un peu plus de 140 localités de plus de 1.000 habitants va bientôt sortir de cette situation à travers la terminaison des travaux prévus dans le cadre des sous-programmes qui sont actuellement en cours notamment le PEPAM-SEN026, le PEPAM-BAD2, le PEPAM-IDA, le PEPAM-BA, le PEPAM-SEN026, le *Gorom Lampsar*, le *Notto-Ndiosmone-Palmarin*, Le PEPAM-UEMOA phase 2, le PEPAM-Japon 13,5, etc.

Toutefois le reste à couvrir est encore plus ou moins élevé (362) ; ce qui mérite une attention particulière. Et à cet égard dans le ciblage des nouveaux programmes, il conviendra de veiller à réduire cette contrainte dans les régions qui apparaissent prioritaires selon ce critère ; il s'agit de *Fatick*, *Tambacounda*, *Kolda*, *Thiès*, *Sédhiou* et *Saint-louis*.

Cependant il convient de relever que l'analyse de la desserte des localités de plus de 1.000 habitants par AEP peut avoir des limites si on devrait rigoureusement l'apprécier dans le cas d'une région telle Kédougou qui, au regard de la spécificité de la zone qui est caractérisée au plan hydrogéologique par la présence du socle cristallin, n'offre pas toujours les possibilités d'adduction d'eau.

### 2.1.1.1.3 L'analyse des disparités

L'analyse de la distribution de la desserte montre que les disparités existent toujours entre les différentes zones du pays mais on note de plus en plus un resserrement avec huit (08) régions qui affichent des taux d'accès supérieurs à 80% ; deux (02) qui présentent des taux inférieurs à 80% mais supérieurs à 70% et seulement deux (02) qui sont crédités d'un taux inférieur à 60%. La région de Kaolack présente le taux d'accès global le plus élevé avec 91,6% alors que Kolda, et cela depuis le lancement du PEPAM, ferme la marche avec même un peu moins de 37%. Ainsi de manière générale, on relève que seules quatre (04) régions affichent un taux d'accès global qui soit inférieur à la moyenne nationale de 77,5%. Il s'agit de *Kolda, Sédhiou, Tamba et Louga* ; cette dernière région étant en réalité largement désavantagée par le taux relativement bas du département de Linguère.

Cette catégorisation est légèrement bouleversée quand on analyse l'accès par adduction avec seule la région de Diourbel qui affiche un taux supérieur à 80% (86,7%), cinq (05) régions ont des taux comprises entre 70% et 80% avec à leur tête la région de Thiès avec près de 76%. Pour ce qui concerne l'accès par branchement domiciliaire dont la moyenne nationale est de 13,9% il convient de souligner que des maxima relatif à ce ratio sont relevés dans les régions de **Matam, Louga et Thiès** avec des taux respectifs de **25,3%, 23,6% et 22,8%**.

REGIONS	Population	Desserte Globale	Desserte par AEP	Accès Global	Accès par AEP	Accès par puits
DIORBEL	532 326,73	465 191,92	461 413,94	87,4%	86,7%	0,7%
THIES	776 560,73	695 434,23	587 551,30	89,6%	75,7%	13,9%
SAINT-LOUIS	445 268,15	369 026,47	334 467,97	82,9%	75,1%	7,8%
KAOLACK	543 839,00	498 036,97	402 042,44	91,6%	73,9%	17,7%
LOUGA	685 875,94	508 316,33	496 807,44	74,1%	72,4%	1,7%
MATAM	490 892,51	393 948,03	346 845,35	80,3%	70,7%	9,6%
KAFFRINE	494 180,23	442 191,67	344 198,89	89,5%	69,7%	19,8%
FATICK	614 826,13	490 952,09	406 632,15	79,9%	66,1%	13,7%
ZIGUINCHOR	375 667,95	323 142,16	163 783,38	86,0%	43,6%	42,4%
TAMBACOUNDA	504 875,59	320 449,99	181 231,83	63,5%	35,9%	27,6%
SEDHIOU	375 240,26	217 245,01	87 417,14	57,9%	23,3%	34,6%
KEDOUGOU	108 611,00	89 303,63	14 614,32	82,2%	13,5%	68,8%
KOLDA	497 126,19	182 954,22	65 929,32	36,8%	13,3%	23,5%
<b>TOTAL</b>	<b>6 445 290,39</b>	<b>4 996 192,72</b>	<b>3 892 935,47</b>	<b>77,5%</b>	<b>60,4%</b>	<b>17,1%</b>

### 2.1.1.1.4 Accès par branchements particuliers

Le taux d'accès par branchement domiciliaire se situe à **13,9%**. Ce dernier ratio relatif à l'accès par branchement domiciliaire a connu une évolution satisfaisante depuis le lancement du PEPAM en 2005 quand ce taux était juste évalué à 10%. Ce qui traduit des tendances intéressantes de la qualité de l'accès à l'eau potable mais aussi et surtout la pertinence de développer des programmes de branchements sociaux si l'on note jusque là seuls deux grands sous-programmes, notamment PEPAM-BAD1, PEPAM-BAD 2 et PEPAM-IDA ont mis un accent réel dans des volets réalisation de branchements privés subventionnés.

REGIONS	Population	Accès branchement
DIOURBEL	532 326,73	17,8%
THIES	776 560,73	22,8%
SAINT-LOUIS	445 268,15	15,0%
KAOLACK	543 839,00	14,2%
LOUGA	685 875,94	23,6%
MATAM	490 892,51	25,3%
KAFFRINE	494 180,23	9,0%
FATICK	614 826,13	11,5%
ZIGUINCHOR	375 667,95	12,5%
TAMBACOUNDA	504 875,59	2,7%
SEDHIOU	375 240,26	3,6%
KEDOUGOU	108 611,00	0,1%
KOLDA	497 126,19	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>6 445 290,39</b>	<b>13,9%</b>

### 2.1.1.1.5 Tendances vers l'atteinte des OMD

Au regard des résultats enregistrés, les tendances vers les cibles OMD se confirment parfaitement et une évolution record est attendue en fin décembre 2011 avec la poursuite et la terminaison des grandes opérations en cours. En effet si le rythme de réalisation des grandes opérations en cours du sous-secteur de l'hydraulique rurale est respecté, la cible de 82% de taux d'accès global prévue pour 2015 pourrait être atteinte dès 2012. Il convient pour cela d'accélérer la mise en service du *Notto-Ndiosmone-Palmarin*, du *Gorom Lampsar*, de terminer les sous-programmes PEPAM-SEN026 et PEPAM-BA et surtout de travailler à obtenir des taux d'exécution physique intéressantes pour les sous-programmes PEPAM-UEMOA phase 2, PEPAM-Japon 13,5, PEPAM-Corée, PEPAM-BAD2, PEPAM-IDA sans oublier les autres interventions hors secteur.

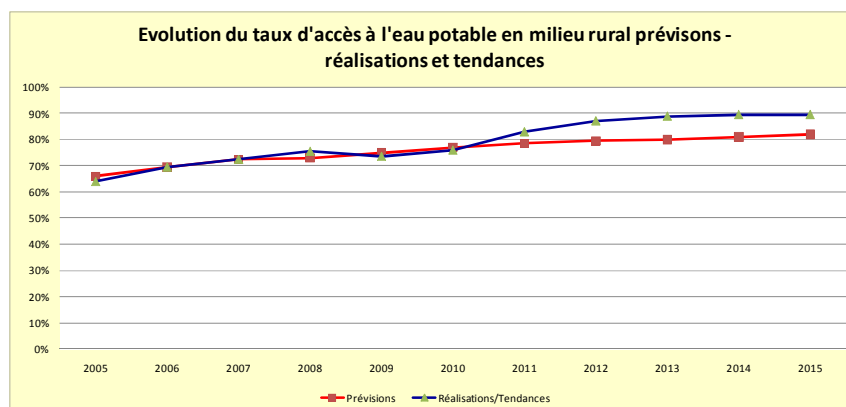


Figure 2 : Tendances vers les cibles OMD - Eau potable en milieu rural

### 2.1.1.1.6 Analyse du service de l'eau en milieu rural

#### 2.1.1.1.6.1 Taux d'indisponibilité des forages ruraux motorisés

Le taux d'indisponibilité des forages ruraux motorisés gérés par la DEM s'établit à 13,6% en 2010 sur un parc géré par la DEM de 1323 unités. Ce chiffre est assez élevé et atteint des pics à Kédougou et Tambacounda avec respectivement 43% et 45% alors que les minima sont plutôt relevés dans les régions de Louga et Fatick avec respectivement 2% et 5%.

Il convient également de noter que le taux d'indisponibilité des forages est beaucoup lié aux défaillances liées aux équipements d'exhaure qui représentent 72% des motifs des arrêts de service (10,7%) alors que les pannes liées aux ouvrages de captage constituent 28% des causes de discontinuité du service d'eau potable en milieu rural (taux moyen annuel de 2,9%).

Ces pannes dues aux défaillances des ouvrages de captage expliquent généralement les longs délais de remise en service de certains ouvrages étant donné que les coûts liés à la levée de ces types de pannes dépassent les capacités financières des structures de gestion.

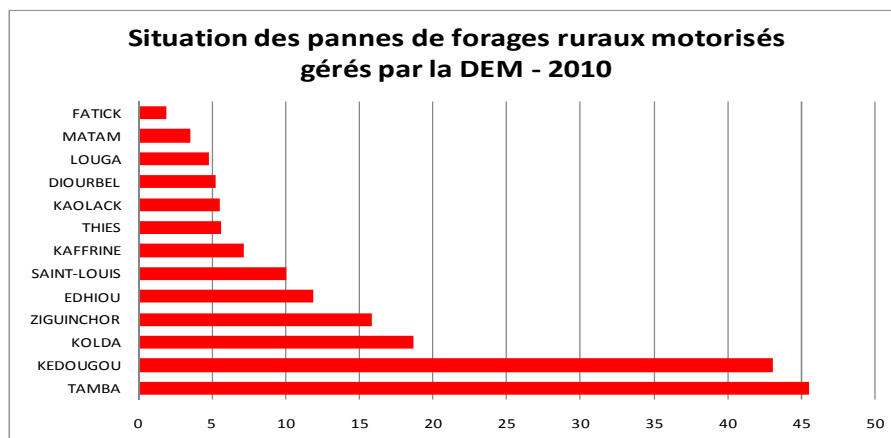


Figure 3 : Distribution du taux d'indisponibilité des forages ruraux motorisés - 2010

Cependant une réelle embellie est attendue à partir de 2011 avec l'opération actuellement en cours, gérée par la DEM, de renouvellement des équipements d'exhaure financée par la BIDC et qui porte sur **250 unités complètes** (électropompes et groupes électrogènes). Par ailleurs **82 autres équipements** sont en cours de réception dans le cadre du programme d'urgence pour la lutte contre les changements climatiques financé par la JICA.

Le principe de la généralisation des ASUFOR tel que suggéré par la loi SPEPA est quand même satisfaisant avec un taux de couverture global de 71% ; les taux les plus élevés étant relevés dans les régions de Kaolack et Fatick avec respectivement 94% et 88% alors que les chiffres les plus bas sont enregistrés dans les régions de Kolda et Kédougou avec respectivement 45% et 29%.

L'objectif de généralisation des ASUFOR sur l'ensemble des forages ruraux motorisés et stations de traitement pourrait être atteint d'ici décembre 2013 à travers les activités d'appui à la réforme qui sont intégrées dans presque toutes les opérations majeures actuellement en cours du PEPAM. Cependant il conviendra d'améliorer la proportion d'ASUFOR disposant à ce jour d'une licence d'exploitation ; le ratio étant inférieur à 8% (environ 7,7%).

#### 2.1.1.1.6.2 Qualité de l'eau distribuée

Dans le rapport de la revue annuelle conjointe de 2010, on relevait déjà que la question de la qualité de l'eau commençait à prendre des proportions stratégiquement importantes qui font d'elle une problématique de santé publique en se basant sur l'analyse des résultats issus des diverses études déjà disponibles.

Les analyses suivantes menées sur des données de qualité d'eau disponibles et extraites de la base PROGRES gérée par la DGPRE, croisées à la base de données d'inventaire des points d'eau du PEPAM démontrent que : (i) les localités desservies par des forages situées dans la zone centre du pays (*Fatick, Kaolack, Kaffrine et Diourbel*) avec des teneurs en fluor en excès (supérieure à la norme OMD = 1,5 mg/l) totalisent une population qui est estimée à 391.400 personnes alors que celles affichant un résidu sec supérieur à 1500 mg/l touchent globalement 282.260 personnes. Les données détaillées par région figurent dans le tableau ci-dessous.

REGIONS	Population desservie avec excès Fluor	Population desservie avec excès salinité	Couverture Fluor	Couverture salinité
DIOURBEL	148 413,79	159 225,35	32,2%	34,5%
FATICK	133 313,12	66 163,30	32,8%	16,3%
KAOLACK	62 747,96	20 417,78	15,6%	5,1%
THIES	46 921,26	36 452,62	8,0%	6,2%
<b>ZONE CENTRE</b>	<b>391 396,13</b>	<b>282 259,06</b>	<b>21,1%</b>	<b>15,2%</b>

\*. Les taux de couverture sur le fluor ou sur la salinité sont estimés sur la base du nombre de personnes desservies à partir de forages ruraux motorisés avec une qualité de l'eau hors normes OMS rapportées au nombre total de personnes desservies par adduction d'eau.

Ainsi il apparaît qu'autour de 21% des populations desservies par des forages ruraux motorisés dans la zone centre du pays consomment une eau dont le taux de fluorures dépassent les normes fixées par l'OMS. Ce taux étant de 15% pour l'excès de salinité. Ces informations vont être affinées dans le cadre de l'étude sur la qualité de l'eau portée par le Comité Technique sur la Qualité de l'Eau qui fera, entre autres, une cartographie précise et actualisée de l'incidence du fluor sur le territoire national.

Mais dès à présent il convient de réaffirmer que des efforts importants devront être déployés de manière diligente mais surtout cohérente et coordonnée pour atténuer l'impact du fluor et du sel dans l'approvisionnement correct des populations à l'eau potable. C'est ce qui justifie la pertinence du choix des autorités sectorielles pour la mise en place d'un Comité chargé de la qualité de l'eau qui est en train de mettre en place toute une feuille de route pour la prise en charge au plus haut niveau de cette contrainte majeure dans l'approvisionnement en eau.

## 2.1.1.2 HYDRAULIQUE URBAINE

### 2.1.1.2.1 Evolution du taux d'accès à l'eau potable

Le taux d'accès global à l'eau potable en milieu urbain est estimé en fin décembre 2010 à **98,5%** ; soit une progression de **+1,5 points** de l'indicateur par rapport à la valeur qui a été relevée en décembre 2009. En termes de formation de l'indicateur, il faut noter que le taux d'accès par branchement privé s'élève à **88,3%** alors que le taux d'accès par borne-fontaine est de **10,2%**.

La reprise des branchements sociaux permettrait au moins de maintenir les résultats obtenus à Dakar et de booster rapidement les ratios dans les autres centres du périmètre affermé. Ce scénario étant tout à fait possible avec la reprise des programmes de réalisation de branchements sociaux dans toute l'étendue du périmètre dans le cadre de la phase prioritaire du PEPAM urbain et du volet hydraulique urbaine du sous-programme financé par la Banque Mondiale ; ce qui permettra ainsi de déployer au total 47.000 branchements sociaux.

### 2.1.1.2.2 L'analyse des disparités

Avec le quasi-gel constaté sur la période des réalisations de branchements subventionnés, les progrès enregistrés en 2010 dans l'accès par branchements sont pour la première fois, portés par les branchements ordinaires (9.313) plutôt les sociaux qui ne représentent qui n'ont atteint que le chiffre de 1.513 durant l'année.



Cependant à la lecture des ratios enregistrés on relève que trois (03) directions régionales (*Thiès, Tambacounda et Ziguinchor*) affichent des moyennes régionales inférieures à **79%** ; cible fixée pour les OMD dans les autres centres urbains. Toutefois il convient de préciser que si pour la région de Thiès ces performances en retard sont liées à des déficits de production, dans les autres directions régionales elles sont à imputer : (i) à la faiblesse du portefeuille des branchements sociaux et des linéaires d'extension de réseau et (ii) à une consommation des ménages encore influencée par l'eau des puits.

Directions Régionales	Population 2010	Nbre BP	Taux BP	Taux BF	Taux Global
Dakar & Rufisque	2 870 397	44 406	99,6%	6,5%	100,0%
Diourbel	201 267	8 727	87,7%	7,6%	95,4%
Kaolack	374 742	623	83,6%	18,7%	100,0%
Louga	250 762	2 688	88,1%	33,7%	100,0%
St Louis	377 509	1 126	79,6%	12,1%	91,7%
Tambacounda	136 560	5 121	58,4%	7,2%	65,6%
Thiès	858 478	1 325	75,9%	15,3%	91,2%
Ziguinchor	329 722	2 589	50,5%	1,6%	52,0%
<b>TOTAL PERIMETRE</b>	<b>5 399 437</b>	<b>66 605</b>	<b>88,3%</b>	<b>10,2%</b>	<b>98,5%</b>

Le taux moyen d'accès par branchement est de 75% pour les autres centres urbains, c'est-à-dire en **retard de 4 points** par rapport à la cible fixée pour l'année 2015 ; il convient toutefois de préciser que ce chiffre, comme toute valeur moyenne, cache des disparités en fonction de centres. Dès lors l'atteinte des OMD suggère d'orienter les réalisations vers les centres déficitaires tout en cherchant à maintenir les performances enregistrées dans les zones excédentaires.

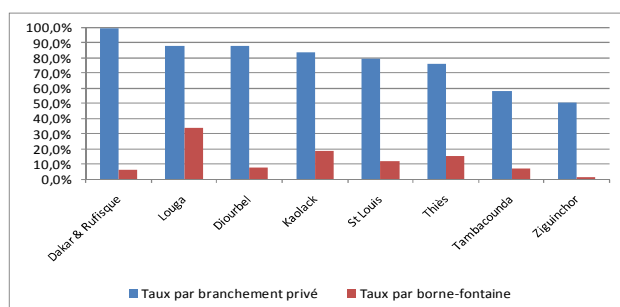


Figure 4 : Distribution du taux de desserte en eau potable dans le périmètre affermé - 2010

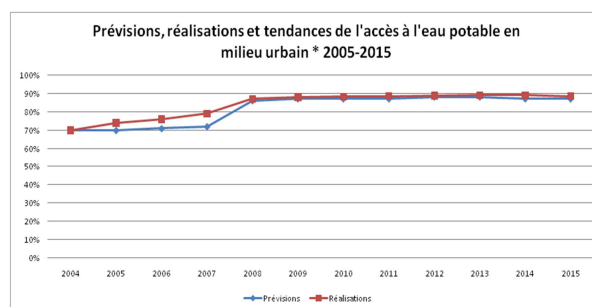


Figure 5 : Tendances vers les cibles OMD dans le périmètre affermé - 2010

### 2.1.1.2.3 Analyse du service de l'eau en milieu urbain

De manière générale, le service d'eau potable dans les centres gérés par la SDE se comporte bien et des efforts importants ont été enregistrés en termes de satisfaction de la demande avec des progressions très satisfaisantes notées sur les courbes de production et de rendement de réseau. Toutefois des besoins de renforcement du stockage ont été notés dans certaines zones et qui heureusement seront pris en charge par les différentes phases (phase d'urgence et seconde phase) du programme d'investissement PEPAM urbain par la SONES.

La production cumulée enregistrée en 2010 a atteint 146,9 millions de m<sup>3</sup> soit une progression nette de **+5,3%** par rapport à 2009 (elle était de 139,7 millions de m<sup>3</sup>) avec une pointe de 313 733 m<sup>3</sup>/j atteinte à Dakar le 27 juin 2010. Dès lors on peut en déduire que les objectifs de production pour l'année 2010 ont été atteints. Cependant cette production aurait pu être dépassée si des retards n'étaient pas intervenus dans la mise en œuvre du programme urgent de renforcement des forages ainsi que la livraison des travaux sur MEKHE 2 et Carmel.

Des efforts réels sont faits en termes d'amélioration de la qualité du service et le plan d'actions initié à ce sujet par la SDE a permis d'obtenir un taux de 86% de satisfaction de la clientèle dont l'effectif total a atteint 519.756 à fin décembre 2010, soit une progression de +3,53% comparé à 2009.

### 2.1.1.3 ASSAINISSEMENT RURAL

#### 2.1.1.3.1 Evolution du taux d'accès à l'assainissement rural

Conformément au plan d'investissement du sous-secteur, l'atteinte des cibles OMD en matière d'assainissement repose sur la réalisation de 315.000 systèmes d'assainissement individuel et l'amélioration de l'assainissement des lieux publics en milieu rural avec la construction de 3.360 édicules publics.

Le bilan opérationnel de l'année 2010 fait état de la réalisation de 5.757 ouvrages individuels (tous types de latrines améliorées confondues) portant ainsi le cumul des systèmes depuis 2005 à 28.892 unités. Ce résultat traduit un ralentissement des efforts durant la période essentiellement dû à la terminaison du sous-programme PEPAM-BAD phase 1 ; les performances ont ainsi connu une chute de 47% par rapport à décembre 2009 alors que l'objectif intermédiaire de 2010 n'est réalisé qu'à hauteur de 20%.

A ce titre le taux d'accès en décembre 2010 de **29,6%** contre 28,9% en fin 2009 ; ce qui traduit une progression assez faible et largement insuffisant pour amorcer une tendance favorable pour atteindre les OMD à l'échéance 2015. Cela pose une fois de plus l'urgence qu'il y a de mettre en œuvre le programme d'urgence pour ce sous-secteur afin de mobiliser à très court terme des ressources financières suffisantes pour développer l'accès.

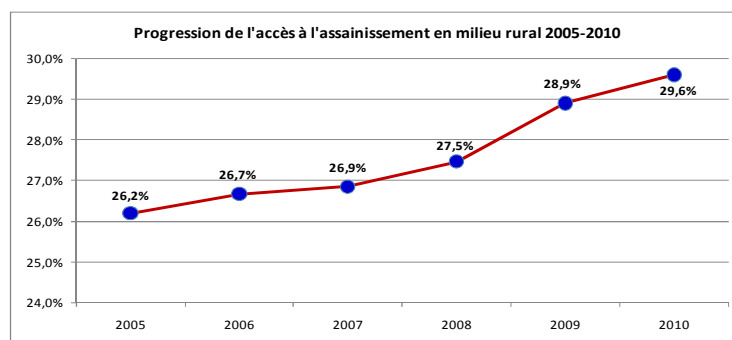


Figure 6 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement rural - 2010

Malgré tous les appels à la mobilisation de sursaut pour appuyer en priorité le sous-secteur de l'assainissement rural, qui reste aujourd'hui à l'échelle mondiale le casse-tête des Etats au regard des faibles performances constatées, les tendances défavorables se précisent et le risque de ne pas atteindre les OMD est presque confirmé. En effet si les tendances actuelles sont maintenues jusqu'en 2015, le taux d'accès à l'assainissement rural ne dépasserait guère 40% par rapport à un objectif de 63% ; ce qui traduirait alors un décrochage d'au moins 23 points pour un **déficit de 195.800 ouvrages individuels**.

Dès lors le Ministère chargé de l'Assainissement devra **élaborer et mettre en œuvre un programme d'urgence au niveau national avant fin 2011** pour corriger rapidement le gap constaté d'ici 2015. A ce titre le processus enclenché en collaboration avec ma Direction de la Planification devra être encouragée et soutenue.

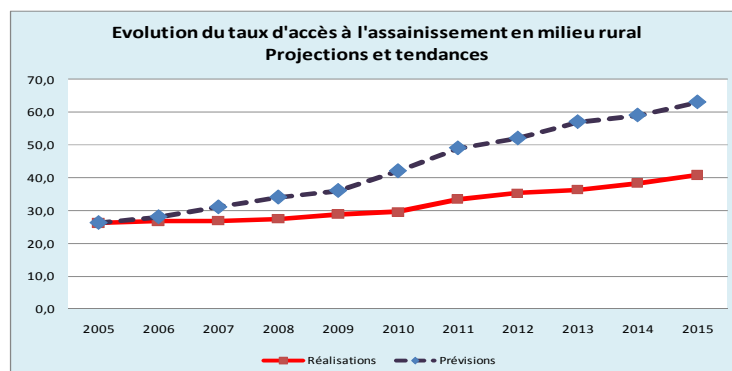


Figure 7 : Tendances vers l'atteinte des cibles OMD – Assainissement rural

### 2.1.1.3.2 Développement de la stratégie d'assainissement rural

Depuis le lancement du PEPAM en 2005, plusieurs initiatives ont été notées en termes d'une meilleure lecture de la stratégie d'assainissement rural afin d'optimiser les réalisations mais aussi et surtout impliquer d'avantage les populations dans une démarche d'érection de ce secteur au rang de priorité.

Ainsi en termes d'options technologiques plusieurs initiatives ont été développées pour offrir des paquets techniques diversifiés aux ménages en tenant compte de plusieurs facteurs dont le plus essentiel reste la prise en compte du pouvoir économique des bénéficiaires.

Dans un autre chapitre, avec l'appui de l'UNICEF et du WSP, l'approche de l'assainissement total piloté par la communauté est en train de produire des résultats satisfaisants ; ce qui se traduit par de plus en plus de villages certifiés FDAL (Fin de la Défécation à l'air Libre) à travers le déploiement de la phase pilote au niveau de la région de Tamba mais aussi le développement d'autres initiatives soutenues par le sous-programme PEPAM-USAID, l'UNICEF et qui vont encore se renforcer avec l'appui du *Global Sanitation Fund*.

### 2.1.1.4 ASSAINISSEMENT URBAIN

#### 2.1.1.4.1 Evolution de l'accès à l'assainissement

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 56,7% en 2004 à **63,1% en 2010**, ce qui donne une progression largement inférieure à l'objectif moyen OMD qui est de 68,3% en fin 2010 ; soit un **écart négatif de 5,2 points**. Cependant, ce résultat pourrait être certainement amélioré par la prise en compte des réalisations non comptabilisées d'ouvrages individuels dans les nouveaux lotissements et habitations individuelles.

La tendance baissière actuelle va cependant s'accroître très rapidement si la mobilisation financière requise pour continuer de subventionner l'accès à l'assainissement n'est pas assurée. En l'absence de ressources financières à très court terme le décrochage de la courbe du taux d'accès va s'accroître et hypothéquer définitivement l'atteinte des OMD en 2015.

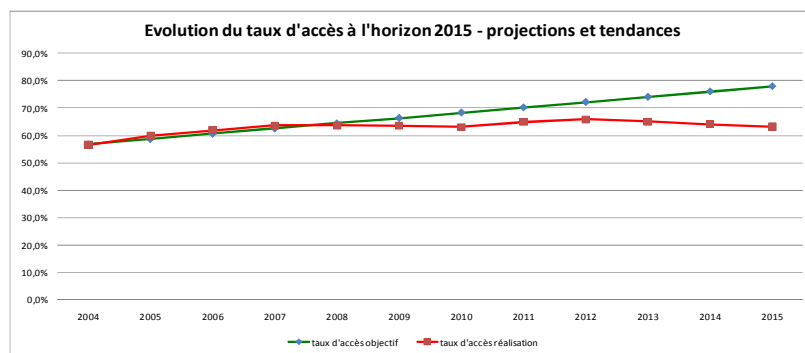


Figure 8 : Tendances vers l'atteinte des cibles OMD – Assainissement urbain

#### 2.1.1.4.2 Le Traitement et la Dépollution des eaux usées

De 2004 à 2010, le taux de traitement est passé de 19% à 39,2%, et le taux de dépollution des eaux usées est passé de 13% en 2004 à 23,4%. Le taux de traitement des eaux usées a connu un avancement de 20,2 points en 6 ans. Mais il est cependant légèrement en dessous de l'objectif intermédiaire de 2010 avec un **écart négatif de 2,7 points**.

Le taux de dépollution des eaux usées est passé de 13% en 2004 à 23,4% en 2010 et a connu un avancement de 10,4 points en 6 ans ; ce qui traduit une atteinte de l'objectif intermédiaire de 2010 avec un écart négatif de 6,5 points.

De même que pour le taux d'accès, la tendance actuelle va s'accroître très rapidement si la mobilisation financière requise pour renforcer la capacité des stations d'épuration n'est pas assurée. En effet même si des améliorations légères pourront être notées avec le projet sur la baie de Hann, l'accroissement important des rejets sur la corniche ouest ne ferait que dégrader encore ces efforts enregistrés.

## 2. Eléments du plan d'actions de suivi des recommandations des revues régionales

L'objectif de cette initiative consiste à élaborer un plan d'actions qui permet de mettre en œuvre et assurer le suivi régulier de toutes les recommandations issues des revues régionales du PEPAM organisées du 02 novembre au 15 décembre 2010. Ce plan d'actions qui intéresse tous les acteurs sera présenté lors de la revue annuelle et constituera un cadre d'engagement de chacun des acteurs à opérationnaliser concrètement les diverses recommandations issues des ateliers déconcentrés du PEPAM.

Le plan d'actions consiste pour les acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, sur la base des résultats issus des revues régionales 2010 du PEPAM, (i) de procéder à l'inventaire des contraintes majeures qui ont été enregistrées lors des ateliers décentralisés participatifs, (ii) de passer en revue les différentes solutions préconisées pour lever lesdites contraintes identifiées et enfin (iii) de poser des actes concrets pour la mise en œuvre des solutions présentées.

Les solutions préconisées sont de plusieurs ordres, allant de décisions d'investissement ciblées en tenant compte de la classification des zones géographiques en termes de niveaux d'accès aux services aux dispositions d'ordre technique, stratégique et institutionnel pour assurer une meilleure maintenance des ouvrages, une amélioration de la qualité du service et une mise en œuvre plus efficace des opérations.

Le projet de plan d'actions qui sera mis à jour d'ici la revue annuelle en rapport avec toutes les agences d'exécution et les différents partenaires est en annexe 4 au présent document.

### 3. Les axes du bilan à mi-parcours du PEPAM

Le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire a été lancé en 2005 avec la présentation du document de stratégie et du plan d'investissement aux différents partenaires du secteur. Depuis lors, plusieurs opérations ont été déployées en termes de nouvelles réalisations d'infrastructures mais aussi d'actions visant le renforcement du cadre unifié des interventions, un ensemble de règles, procédures et outils qui tendent à fédérer et faire converger les interventions de tous les acteurs du secteur. Il est vrai que les différentes revues sectorielles conjointes, organisées chaque année permettent de faire régulièrement le bilan opérationnel du programme mais elles n'offrent pas l'opportunité de soumettre à l'analyse approfondie les fondamentaux du PEPAM en termes de pertinence toujours avérée du cadre conceptuel, des différentes stratégies de mise en œuvre, d'ancrage et de schéma institutionnel, d'adaptation au cadre évolutif des principes de la coopération internationale, de politique de fundraising, de monitoring etc.

De telles réflexions pour autant qu'elles sont très importantes et appropriées à ce stade de mise en œuvre du programme relèvent cependant d'une approche nécessitant la conduite d'études évaluatives thématiques qui permettront de conduire le bilan à mi-parcours (*Mid- Term Review*) du PEPAM dans une démarche concertée et conjointe.

La revue annuelle va offrir l'opportunité aux différentes parties prenantes du secteur de mieux discuter et valider les axes essentiels pour l'élaboration des termes de références des diverses études évaluatives ciblées qui prendront en compte non seulement le cadrage stratégique du PEPAM mais également le *Document de stratégie de réduction de la Pauvreté*, la *Déclaration de Paris* et le *Forum d'Accra* sur l'efficacité de l'aide.

Les discussions de la RAC permettront aux différentes parties prenantes de préciser la prise en charge des différentes thématiques dans des études en cours ou prévues dans le cadre des fonds d'études disponibles et de proposer le financement des études relatives aux autres thématiques retenues.

Le Comité Ad hoc élargi sera alors chargé de valider les thématiques retenues ou en proposer d'autres qui pourraient être versées dans le portefeuille final afin que de manière concertée des modalités pratiques puissent être retenues pour élaborer les termes de référence et conduire les études y relatives dans les meilleurs délais.

A titre indicative, les axes suivants ont été proposés par sous-secteur :

#### 1. Sous-secteur de l'Hydraulique Urbaine

HYDRAULIQUE URBAINE	
1. Régulation sectorielle : suivi des contrats d'affermage et de performance	5. Réduction des consommations d'eau des administrations
2. Mise en œuvre de la phase 1 du PEPAM y/c incorporation centres ruraux	6. Formulation plan de transfert des forages de Thiaroye et d'identification d'autres ressources alternatives
3. Problématique de l'équilibre financier	7. Réduction des consommations d'eau potable pour l'irrigation
4. Evolution institutionnelle du secteur	8. Alimentation en eau de Dakar et de la Petite Côte
	9. Amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau

## 2. Sous-secteur de l'Hydraulique Rurale

<b>HYDRAULIQUE RURALE</b>	
1. Rôle des collectivités locales dans la planification et la mise en œuvre des projets d'eau potable	5. Suivi de la performance des réseaux d'eau potable en milieu rural
2. Problématique du développement de l'accès à travers la densification et extension des réseaux AEP	6. Quelles stratégie nationale pour la prise en charge efficace de la qualité de l'eau
3. Problématique du développement de l'accès par branchement particuliers	7. Quelles directives pour l'utilisation de l'épargne des ASUFOR
4. Analyse de la problématique de l'accès par puits	8. Evolution des modèles de délégation de gestion du service d'eau potable en milieu rural
	9. Problématique de la gestion du patrimoine du sous-secteur

## 3. Sous-secteur de l'Assainissement Rural

<b>ASSAINISSEMENT RURAL</b>	
1. Quelle nouvelle stratégie pour le développement de l'assainissement rural	2. Modalités de financement durable de l'assainissement rural : mobilisation des financements de l'Etat et des bénéficiaires

## 4. Sous-secteur de l'Assainissement Urbain

<b>ASSAINISSEMENT URBAIN</b>	
1. Régulation sectorielle : suivi des contrats d'affermage et de performance	5. Problématique du traitement et de la réutilisation des eaux usées
2. Problématique de la viabilité financière de l'ONAS	6. Développement et gestion des systèmes semi-collectifs
3. Quelle évolution institutionnelle pour le secteur	7. La question de la gestion des eaux pluviales
4. Quelle stratégie pour le financement de l'accès	8. Stratégie d'assainissement urbain et rôle des collectivités locales

## 5. Cadre Unifié d'intervention du PEPAM

<b>THEMATIQUES GENERALES</b>	
1. Evaluation des modalités de mise en œuvre des sous-programmes	2. Evaluation de la Pertinence, de l'Efficacité, de l'Effizienz et de la Durabilité du Programme